Enseignant référent des élèves en situation de handicap (ERSEH)

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1er degré titulaires du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS

Date de prise de fonction : rentrée scolaire

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.
Postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé : nomination à titre définitif
Postes se libérant après le mouvement : nomination à titre provisoire sans priorité ou bonification au mouvement suivant.

Conditions de rémunération : poste ouvrant droit aux indemnités suivantes :

- l'indemnité mission particulière taux 2 (208.32€/mois),
- l'indemnité de fonctions particulières (72.81€/mois) pour les personnels détenteurs d'un diplôme professionnel spécialisé.

Ces indemnités ne sont pas cumulables avec l'ISAE.

Conditions d'exercice : Son secteur d'intervention est déterminé par le directeur académique du département concerné. Son action est coordonnée par l'IEN ASH.
Il est rattaché administrativement à une école, une circonscription ou un établissement du second degré.

Cadre réglementaire : circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 et arrêté du 17 août 2006 paru au BO du 7 septembre 2006

Description des missions :
L'enseignant référent a pour mission d'assurer la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation établis par la CDAPH. Il est compétent pour les élèves handicapés des premier et second degrés, y compris les élèves de -- l'enseignement supérieur scolarisés en lycée (BTS, CPGE), et quel que soit le type de scolarisation public, privé sous contrat ou médico-social.
Il veille à la cohérence des actions et à la continuité du Projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque élève. Ce rôle est particulièrement important lors des changements de lieu ou de mode de scolarisation, afin d'éviter les ruptures dans les prises en charge ou les adaptations pédagogiques.
Il exerce une mission et de conseil auprès des familles,
Il réunit et anime l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) autant que besoin,
Il assure un lien fonctionnel entre la famille, l'ESS et l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la MDPH à laquelle il participe,
Il est un relais pour les inspecteurs, des chefs d'établissement et de tous les membres de l'ESS quant aux données relatives au suivi du PPS de chaque élève dont il a la charge.
Il prend une part active de la mise en place des Pial sous l'autorité des co-pilotes.

Compétences et qualités requises : Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap,
Bonne connaissance des parcours de formation initiale et des voies d'insertion professionnelle et sociale,
Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles,
Capacité au travail d'équipe et à la conduite des réunions
Capacité rédactionnelle,
Adaptabilité à des contextes variés,
Maîtrise des outils bureautiques (en particulier Excel),
Grande disponibilité.

Personne à contacter pour obtenir pour des informations sur le poste : l''IEN ASH, iien-06.ash@ac-nice.fr